



**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT  
2019-03 ET 2019-05**

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement :

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le **6 mai 2019**, le conseil municipal a adopté les projets de règlement **2019-03** modifiant le *Règlement 2009-03 de zonage* afin d'encadrer l'affichage directionnel et publicitaire et de modifier une limite de zone inondable par embâcle de glaces, de même que **2019-05** sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Ces projets de règlement ne contiennent pas de dispositions assujetties à une approbation par les personnes habiles à voter.

**Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le 28 mai 2019 à 18 h 30**, au bureau municipal, sis au 178, av. Saint-René à Saint-René-de-Matane (Québec). Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement **2019-03** et **2019-05** peuvent être consultés au bureau de la soussignée situé à l'adresse ci-haut mentionnée aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-René-de-Matane (Québec), ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2019.

Yvette Boulay, DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière